



**PROJET ÉOLIEN DE LA PLAINE SUD DE CAEN**  
COMMUNES DE FONTENAY-LE-MARMION,  
FRESNEY-LE-PUCEUX ET CINTHEAUX

**COMITES DE SUIVI ET COMITES CONSULTATIFS : OÙ EN SOMMES-NOUS ?**

**4 comités de suivi**

avec comme invités les élus de Fontenay-le-Marmion, Fresney-le-Puceux, Cintheaux, Bretteville-sur-Laize, Castine-en-Plaine, les communautés de communes Cingal Suisse-Normande et Vallées de l'Orne et de l'Odon

**3 comités consultatifs**

avec les riverains et associations de ces communes, qui sont les plus proches du projet

**Les acquis de la concertation :**



Décalage du dépôt du dossier initialement prévu fin 2023 à début 2025



Passage de 6 à 5 éoliennes pour prendre en compte la future zone artisanale de Bretteville-sur-Laize



Modification de l'implantation pour consommer moins de terres agricoles



Co-construction d'une charte d'engagements

**Les discussions qui se poursuivront dans les prochains comités :**



Mise en place de moyens de partage de la valeur



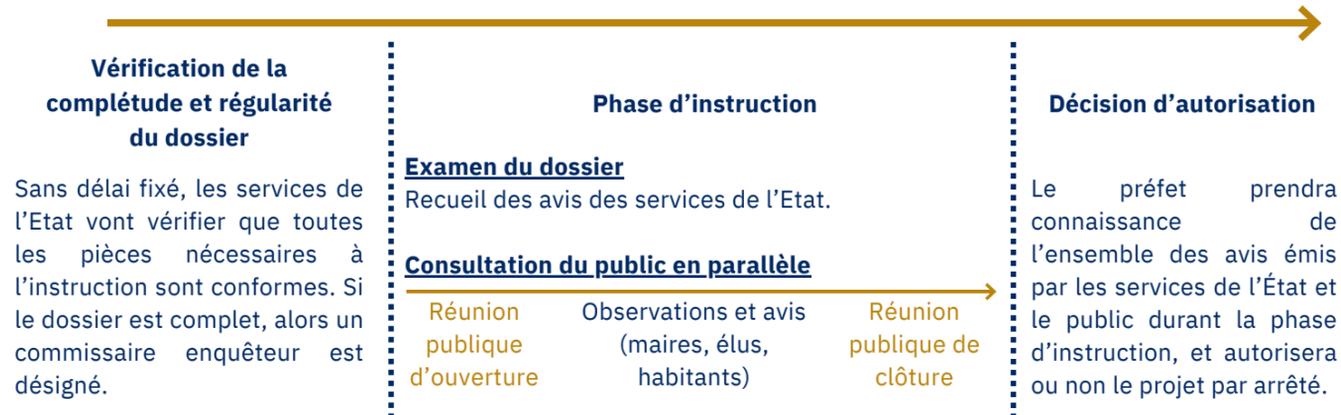
Poursuite des échanges sur l'implantation



Finalisation de la charte d'engagements

**3 ZOOM SUR LA NOUVELLE PROCEDURE D'INSTRUCTION**

La loi « Industrie verte » du 23 octobre 2023 et son décret d'application du 6 juillet 2024 ont modifié la procédure d'autorisation environnementale unique. La réforme prévoit notamment une parallélisation de la phase d'examen et de la phase de consultation quand celles-ci se faisaient habituellement l'une après l'autre.



**ÉDITO**

Madame, Monsieur,

Depuis 2020, Neoen étudie la faisabilité d'un parc éolien sur votre commune. Vous avez notamment pu suivre son développement à l'aide des précédentes lettres d'information, mais aussi le travail réalisé au sein des comités de suivi avec vos élus et consultatif avec des riverains et associations via à la plateforme internet.

Après avoir analysé les résultats des études présentés dans la précédente lettre, nous avons retenu le scénario d'implantation le plus adapté au site et à ses enjeux, comprenant 5 éoliennes. C'est ce projet finalisé que nous vous présentons aujourd'hui, et qui a été déposé auprès des services de l'État le 17 janvier 2025.

Nous restons à votre disposition pour répondre à toutes vos questions pendant la phase d'instruction à venir.



**Baptiste ERNOULD**  
Chef de projet Neoen

**NEOEN**



720 000 habitants en France alimentés par l'électricité des parcs NEOEN en 2023



215 salariés en France



Présent sur tout le cycle de vie du projet

[www.neoen.com](http://www.neoen.com)

**LES CHIFFRES CLEFS DU PROJET**

5 éoliennes

Des éoliennes de 180 m de hauteur au maximum en bout de pale

Un parc de 25 MW soit 22 100 foyers couverts en électricité renouvelable\*

\* Source : RTE 2018

**LES INFOS À RETROUVER DANS CETTE LETTRE**

L'implantation retenue

La démarche "Éviter - Réduire - Compenser"

Les prochaines étapes : Poursuite des échanges et période d'instruction



**RESTONS EN CONTACT**

L'équipe projet se tient à votre disposition pour répondre à toutes vos interrogations.  
[baptiste.ernould@neoen.com](mailto:baptiste.ernould@neoen.com) - 07 64 45 79 10  
22 rue Bayard, 75008 Paris

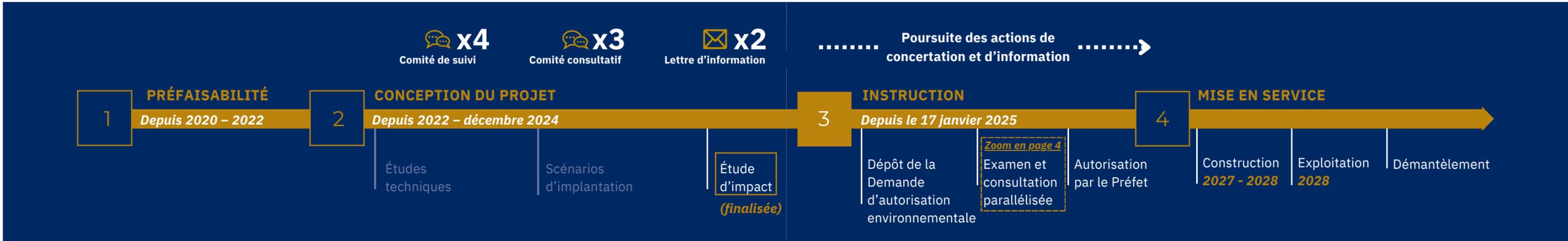
[www.eolienplainesudcaen-concertation.fr](http://www.eolienplainesudcaen-concertation.fr)



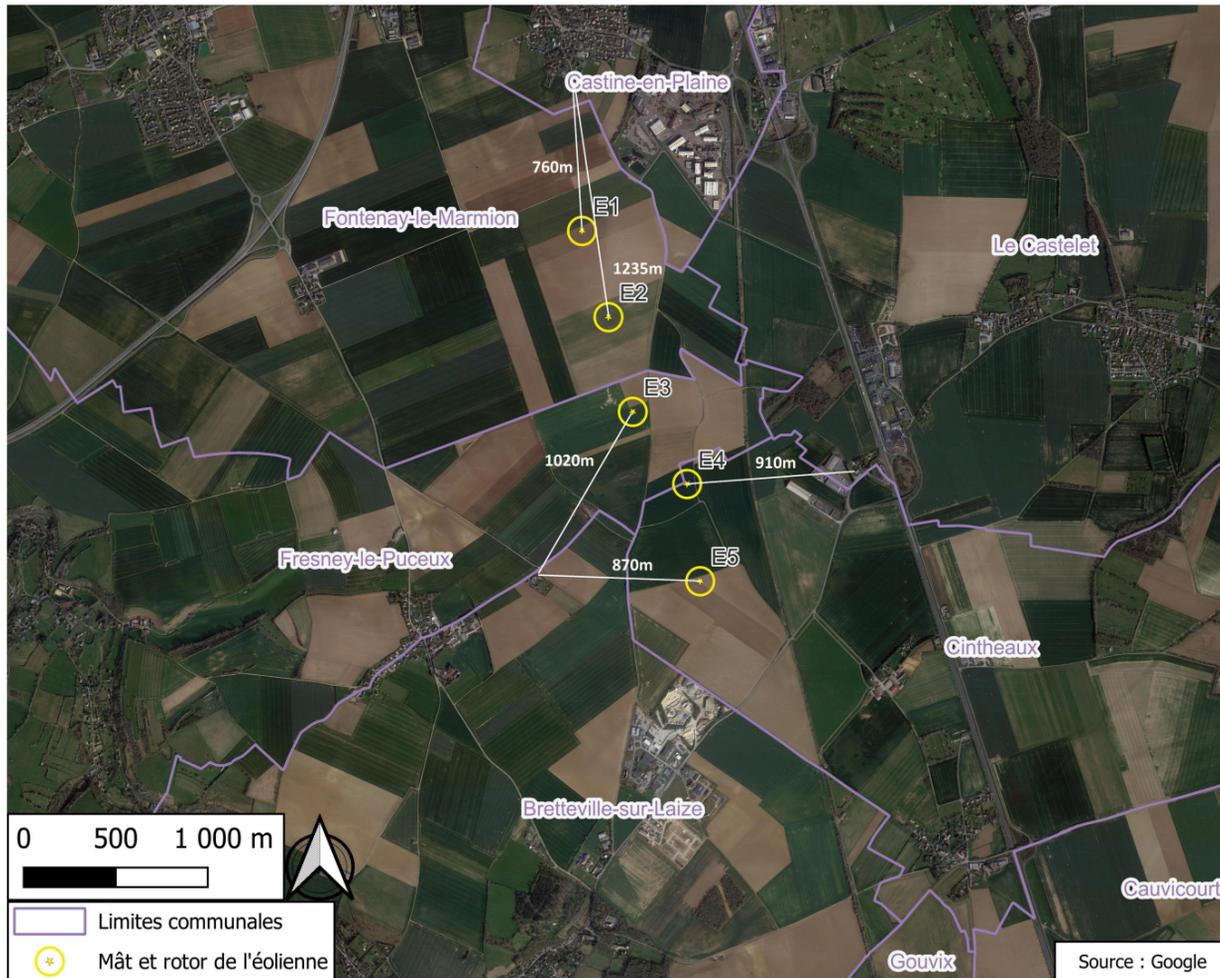
# LE PROJET RETENU : UN PARC DE 5 ÉOLIENNES

L'analyse des études a permis de trouver le meilleur équilibre entre une production d'électricité optimale et des impacts limités au maximum sur l'environnement et le cadre de vie, aboutissant au scénario d'implantation final à 5 éoliennes. Le dossier de demande d'autorisation environnementale de ce projet a été déposé le 17 janvier

2025 auprès des services de l'État. Il s'agit du point de départ de la phase d'instruction. Toutefois à la demande des élus, la discussion se poursuit sur le nombre d'éoliennes, mais aussi sur la chartre d'engagements et le partage de la valeur.



## 2 LE SCÉNARIO D'IMPLANTATION FINAL ET LA DISTANCE AUX HABITATIONS LES PLUS PROCHES



## ÉVITER, RÉDUIRE, COMPENSER

Avec l'aide des bureaux d'études, Neoen a conçu un scénario d'implantation final respectant la démarche « Éviter, Réduire, Compenser » du Code de l'Environnement. L'objectif est tout d'abord d'**Éviter** au maximum les impacts, en s'écartant par exemple des secteurs les plus sensibles écologiquement, tout en respectant les recommandations du bureau d'étude paysagiste. Il s'agit ensuite de **Réduire** le plus possible les impacts n'ayant pas pu être évités. Enfin, il conviendra de **Compenser** dans un secteur relativement proche du futur parc les impacts résiduels n'ayant pu être entièrement évités ou réduits.

### ÉVITER

L'implantation évite :

- L'Est de la zone d'étude : couloir de déplacement des mouettes et goélands du littoral jusqu'à la décharge de Cauvicourt
- L'ancienne voie ferrée qui joue un rôle de corridor pour la faune
- D'être trop proche des habitations avec un éloignement minimal de 750m
- La consommation excessive de terre agricole en utilisant au maximum les chemins déjà existants

### RÉDUIRE

Les mesures de réduction à retenir :

- Les pales sont équipées de systèmes de serration, inspirés des ailes des chouettes, permettant de réduire le bruit engendré par la rotation des pales.
- Les éoliennes sont bridées durant les heures de fortes activités des chauves-souris afin de réduire les risques de collision, mais aussi pour les rapaces et les mouettes et goélands.
- Plantation de haies et d'arbres dans les hameaux proches

### COMPENSER

Il n'a pas été jugé nécessaire par les bureaux d'études de mettre en place des mesures de compensation. Néanmoins des mesures d'accompagnement et de suivi sont en discussion dans les comités de suivi et consultatif.

